

Réf: Dossier N° 013303

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « OPTIC PRESTIGE »

Siège social Abidjan, Cocody, Angré 8ième Tranche, 4764 AB  
BAOULE 4 IEME EXTENSION, LOT 438

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 20/03/2021 , et enregistrés au CEPICI le 02/06/2021, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « OPTIC PRESTIGE »

Objet : Optique lunetterie accessoires de lunette et lentille de contact

divers  
réalisation d'équipement optique , de lunettes , de lentilles et accessoires

Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Cocody, Angré 8ième Tranche, 4764 AB  
BAOULE 4 IEME EXTENSION, LOT 438

Dirigeant(s) : Mlle COULIBALY MASSIRAN DANIÈLE GENEVIÈVE  
(GÉRANTE)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2021-B13-03684 du 05/08/2021 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°20210/GTCA/RC/2021 du 05/08/2021

